



Coalition Ivoirienne pour la Cour Pénale Internationale

COMMUNIQUE DE PRESSE

Levée de scellés du mandat d'arrêt contre Charles Blé Goudé

« le gouvernement doit collaborer et procéder à son transfèrement à La Haye »

Abidjan, le 1^{er} octobre 2013 – Pour diffusion immédiate

La Coalition Ivoirienne pour la Cour Pénale Internationale (CI CPI) a appris que les scellés d'un mandat émis par la Cour Pénale Internationale (CPI), le 12 Décembre 2011 contre Charles BLE Goudé, ont été levés le 30 Septembre 2013 par la Chambre Préliminaire I.

Ce mandat d'arrêt vise quatre chefs de crimes contre l'humanité, à savoir : meurtre, viol, persécution et autres actes inhumains.

Réagissant à cette information, monsieur **ALI Ouattara**, président de la CI CPI a déclaré

« Le travail de la CPI contribue à la lutte contre l'impunité et nous souhaitons que la Côte d'Ivoire coopère pleinement avec elle dans l'exécution de cet autre mandat d'arrêt. Les autorités ivoiriennes ont affirmé dans le cadre du mandat d'arrêt contre Mme Simone GBAGBO que la Justice locale pouvait juger les crimes qui sont du ressort de la compétence de la CPI. Nous estimons que l'appareil judiciaire ivoirien n'a pas encore montré sa capacité à juger des infractions comme celles imputées à monsieur Blé Goudé.

La CPI doit continuer ses enquêtes en toute impartialité et équité afin que tous les principaux auteurs présumés de graves crimes en Côte d'Ivoire soient poursuivis par elle quelque soit leur appartenance politique.

La CI CPI demande également des poursuites de la CPI contre les partisans du pouvoir qui ont commis des crimes graves, comme l'avait souligné son procureur au début des enquêtes en Côte d'Ivoire.

La CI CPI attache un prix aux poursuites sans discriminations, gage de la crédibilité de la Cour. La réconciliation et le retour à une paix durable en Côte d'Ivoire passe par l'équité dans les poursuites pénales ».

L'ex chef des « jeunes patriotes » a été arrêté le 17 janvier 2013 au Ghana et extradé en Côte d'Ivoire où il est détenu. Après Laurent Gbagbo et son épouse, il est le 3^{ème} suspect à faire l'objet d'un mandat d'arrêt de la CPI dans la situation ivoirienne.